

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cévins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grégy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Mobilité – Demande de subventions « Fonds vert - Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses »

Rapporteur : Jean-François BRUGNON

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code.

De ce fait, la CA Arlysère est amenée à gérer l'ensemble des transports :

- scolaires (une soixantaine de services),
- urbains (8 lignes),
- et non urbains (4 lignes).

En complément de ces missions « classiques » ; la Loi permet à Arlysère de développer tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, soit le vélo, la marche, l'autopartage, le covoiturage...

Dans cette optique, l'Agglomération envisage de mener à bien plusieurs actions visant à développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et/ou prenant en compte les aspects solidaires.

Il s'agit ainsi, par ordre de priorité :

- Du soutien aux associations de Mobilité Solidaire du territoire,
- Du développement de la Vélostation,
- Du déploiement de navettes gratuites estivales.

Le coût estimatif est de 90 000 € HT et se décompose comme suit :

ACTIONS	INTITULES	CONTENUS	MONTANTS HT
Action 1	Mobilité Solidaire	Aide au fonctionnement d'associations de mobilité solidaire	30 000 €
Action 2	Développement de la Vélostation	Développement de l'activité d'une vélostation	25 000 €
Action 3	Déploiement de navettes gratuites estivales	Déploiement de navettes estivales pour le développement touristique	35 000 €
		TOTAL	90 000 €

Il est proposé de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions et de solliciter la participation du «Fonds vert - Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » (axe 3) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Montant prévisionnel HT
Etat – Fonds vert	45 000 €
Arlysère	45 000 €
TOTAL	90 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **acte la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées ;**
- **valide l'ensemble des modalités proposées ;**
- **valide le dépôt de la demande de subventions au fonds vert ou auprès de tout autre financeur ;**
- **mandate M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités, pour contractualiser avec le ou les opérateurs retenus ;**
- **autorise M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités, à signer les contrats et conventions de subventions nécessaires à la mise en place des incitations financières décidées ;**
- **inscrit les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération Arlysère, et prendre en charge l'autofinancement restant en cas de subvention moindre par rapport au prévisionnel ;**
- **autorise M. le Président ou à défaut le Vice-Président en charge des Mobilités, à prendre toutes les mesures correspondantes.**

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

